



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-189**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48883-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS AU SEIN DES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation &
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.10

Divers

RAPPORTEUR : Mme Reine MERGER

CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS AU SEIN DES CIMETIÈRES COMMUNAUX-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence enregistre depuis plusieurs années une forte hausse du nombre d'Aixoïses optant pour une crémation lors du décès d'un proche.

Dans le but de répondre au mieux aux attentes de ces administrés, divers équipements spécifiquement destinés à l'accueil d'une urne cinéraire ainsi qu'un lieu de dispersion des cendres ont successivement été aménagés au sein des cimetières communaux.

Afin de renforcer cette politique et face à un nombre croissant de sollicitations de familles souhaitant recourir à la crémation tout en disposant d'une concession familiale adaptée, la Ville d'Aix-en-Provence vient de procéder à la pose dans plusieurs cimetières de nouveaux modèles de cavurnes et de columbariums destinés à recevoir chacun plusieurs urnes.

Le tableau ci-annexé comporte les détails techniques concernant ces nouveaux équipements ainsi que les tarifs d'acquisition afférents destinés au public.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER les tarifs ci-après annexés, à compter du 1er août 2014

DL.2014-189 - CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS AU SEIN DES CIMETIÈRES
COMMUNAUX-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE PREVENTION ET SECURISATION & SERVICES
AUX PUBLICS**

DIRECTION SERVICES AUX PUBLICS

I - COLUMBARIUMS - Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil

Libellé

Tarif à compter du 01/08/2014

Columbarium 2 places / attribution pour une durée de 10 ans	560,00 Euros
Columbarium 2 places / attribution pour une durée de 30 ans	1120,00 Euros
Columbarium 2 places / attribution pour une durée de 50 ans	1680,00 Euros
Columbarium 4 places / attribution pour une durée de 10 ans	625,00 Euros
Columbarium 4 places / attribution pour une durée de 30 ans	1250,00 Euros
Columbarium 4 places / attribution pour une durée de 50 ans	1875,00 Euros

II - CAVURNES - Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil

Libellé

Tarif à compter du 01/08/2014

Cavurne 2 places / attribution pour une durée de 10 ans	647,00 Euros
Cavurne 2 places / attribution pour une durée de 30 ans	1294,00 Euros
Cavurne 2 places / attribution pour une durée de 50 ans	1941,00 Euros
Cavurne 4 places / attribution pour une durée de 10 ans	825,00 Euros
Cavurne 4 places / attribution pour une durée de 30 ans	1650,00 Euros
Cavurne 4 places / attribution pour une durée de 50 ans	2475,00 Euros